Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Recu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le 16/09/2022



ID: 074-217403047-20220912-DEL\_2022\_30-DE



DEL N°2022-30 (12.09.2022 - 04/08)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ Séance publique du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le douze septembre à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le six septembre deux mille vingt-deux s'est réuni Salle de Conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Date de convocation: 06/09/2022

<u>Présents</u>: CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, DEMOULIN Jean-Philippe, PAUTLER Claude, BIDAUT Céline, BOTTOLIER Christian, VERNANCHET Corinne, FILET François, GERMAIN Grégory, LUCE Fabien, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime.

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine a donné

procuration à SOLLIER Marie. Absent : JOLY Philippe.

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

## DELIBERATION N°2022-30 : Tarifs de la location de la salle des fêtes « Vittoz »

La commune étant propriétaire de la salle « Vittoz » depuis le 18 juillet 2022, Madame Le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les tarifs location de celle-ci.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants.

**DECIDE** les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2022 :

Particuliers de la commune : 300 €
Extérieurs à la commune : 500 €

- Une demi-journée : 50 €

- Tarif pour les activités : 20 € de l'heure

- Caution: 700 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-24.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS et ont signé au registre tous les membres présents. Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 et de la loi du 22 juillet 1982.

TELETRANSMIS Ie

à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

AFFICHÉ le

Copie certifiée conforme, Mme le Maire, CHENEVAL Laurette

Le secrétaire de séance, PERROUX Maxime

